



Indemnité kilométrique SASU à l'IR

Par **binary**, le **07/06/2021** à **15:47**

Bonjour

Je me permets de vous écrire au sujet des déclarations de mes indemnités kilométriques, en effet depuis la création de ma société (SASU à l'IR - BIC) j'utilise toujours mon véhicule personnel dans le cadre de mon activité professionnelle.

Et j'ai toujours déclaré des IK qui me donne droit à un remboursement des frais en fonction du barèmes en vigueur.

Or depuis ce mois-ci je n'arrive plus à le faire sur le logiciel de mon comptable et ce dernier m'indique que je n'ai plus le droit de le faire, car je suis une SASU à l'IR

Y à t-il un changement dans la loi ? mon comptable a-il raison ?

Merci pour votre réponse.